

**RÉPARTITION DES MOYENS DE L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016**

Pour la rentrée 2015, 52 ETP supplémentaires d'AESH financés sur titre 2 ont été accordés par le ministère répartis respectivement de la manière suivante :

- + 15,50 dans les Yvelines,
- + 19 ETP dans l'Essonne,
- + 4,5 ETP dans les Hauts-de-Seine,
- + 13 ETP dans le Val-d'Oise.

Par rapport au document présenté lors du CTA du 3 juin 2015, des ajustements entre les enveloppes AED, MDP et AESH hors titre 2 ont également été réalisés.

	BUDGET 2015/2016									TOTAL
	ASSISTANCE ÉDUCATIVE				AESH					
					HORS TITRE 2 (recrutement EPLE)		TITRE 2 (recrutement services académiques)			
	AED/ASP	Réserve acad. AED	APS	MDP	AESH-co (CDD)	AESH-m (CDD)	AESH-i ou AESH-co/AESH-m en CDD	AESH-co (CDI)	AESH-m (CDI)	
YVELINES	1 046,95		10,00	8,85	29,00	74,00	223,00	10,70	0,00	1 402,50
ESSONNE	930,88		12,00	6,12	72,50	76,00	190,00	15,50	3,00	1 306,00
HAUTS-DE-SEINE	887,31		10,00	6,44	43,25	70,00	194,50	9,00	3,00	1 223,50
VAL-D'OISE	925,10		14,00	7,50	67,20	67,30	347,00	43,20	3,70	1 475,00
TOTAL ACADÉMIQUE	3 790,24	3,00	46,00	28,91	211,95	287,30	954,50	78,40	9,70	5 410,00

Pour la rentrée 2016, la dotation académique s'accroît de 15 ETP d'AED. Ces moyens ont été répartis comme suit :

- pour les Yvelines, 3 ETP supplémentaires au titre de l'ouverture de l'internat au sein du lycée Lavoisier de Porcheville ;
- pour l'Essonne, 1 ETP supplémentaire au titre de la suppression de poste d'éducateur en internat et 3 ETP supplémentaires au titre de l'ouverture de l'internat au sein du lycée Alexandre Denis de Cerny ;
- pour les Hauts-de-Seine : 2 ETP supplémentaires au titre de la suppression de postes d'éducateur en internat et 3 ETP au titre de l'ouverture de l'internat au sein du lycée Galilée de Gennevilliers ;
- pour le Val-d'Oise : 3 ETP au titre de l'ouverture du nouveau collège n° 3 d'Herblay.

Par ailleurs, au niveau national, 350 ETP d'AESH ont été inscrits en LFI 2016 et 6 000 ETP supplémentaires au titre de la transformation d'emplois sur contrats aidés (CUI-AVS) étaient prévus dès la rentrée 2016. Dans ce cadre, l'académie a bénéficié respectivement de 57 et 492 ETP. Ces moyens ont été répartis, pour la première enveloppe, selon les besoins non couverts et les prescriptions MDPH et, pour la seconde, selon un ratio correspondant à 20 % des contrats CUI alloués.

	BUDGET 2016/2017									TOTAL	Évolutions budgets 2016/2015
	ASSISTANCE ÉDUCATIVE				AESH						
					HORS TITRE 2 (recrutement EPLE)		TITRE 2 (recrutement services académiques)				
	AED/ASP	Réserve acad. AED	APS	MDP	AESH-co (CDD)	AESH-m (CDD)	AESH-i ou AESH-co/AESH-m en CDD	AESH-co (CDI)	AESH-m (CDI)		
YVELINES	1 051,00		10,00	7,80	29,00	74,00	381,00	10,70	0,00	1 563,50	161,00
ESSONNE	936,75		12,00	4,25	72,50	76,00	387,00	15,50	3,00	1 507,00	201,00
HAUTS-DE-SEINE	892,00		10,00	6,50	43,50	70,00	249,50	9,00	3,00	1 283,50	60,00
VAL-D'OISE	929,00		14,00	6,60	67,20	67,30	486,00	43,20	3,70	1 617,00	142,00
TOTAL ACADÉMIQUE	3 808,75	3,00	46,00	25,15	212,20	287,30	1 503,50	78,40	9,70	5 974,00	564,00
Évolutions budgets 2016/2015	18,51	0,00	0,00	-3,76	0,25	0,00	549,00	0,00	0,00	564,00	